



Commune de **Château-Thébaud**
Communauté d'agglomération **Clisson,**
Sèvre et Maine Agglo
Canton de **Vertou-Vignoble**
Arrondissement de **Nantes**
Département de **Loire-Atlantique**

Nombre de membres dont le conseil municipal
doit être composé : 23
Nombre de conseillers en exercice : 22
Nombre de conseillers qui assistaient à la
séance : 14

**CONSEIL MUNICIPAL
REUNION DU
JEUDI 8 JUILLET 2021**

Le premier juillet deux mille vingt et un le Conseil Municipal a été convoqué pour se réunir à la Mairie en session **ordinaire** le huit juillet deux mille vingt et un.

Le Maire,

Le huit juillet deux mille vingt et un à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, conformément aux articles L 2121.10 et L 2121.11 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Alain BLAISE, Maire,
Procès-verbal affiché le neuf juillet 2021

Étaient présents :

M. BLAISE Alain
M. BOUSSONNIERE Jean-Michel
Mme LECORNET Valérie
M. TOUZEAU Nicolas
Mme HERMON Viviane

Mme BRILLOUET Corinne
M. GOURAUD Patrick
M. PRUD'HOMME Christophe
M. MATHE Christophe
Mme AUGER Edwige

Mme MAISDON Sophie
M. DROUARD Pascal
Mme MOREAU Francine
M. MORISSEAU Thomas

Absents :

M. COCHIN Thierry qui a remis un pouvoir à M. GOURAUD Patrick
Mme DELPORTE Karine qui a remis un pouvoir à Mme MOREAU Francine
Mme DEGOSSE Lysiane qui a remis un pouvoir à Mme AUGER Edwige
Mme LEHUCHER Laurence qui a remis un pouvoir à Mme MAISDON Sophie
Mme ELINEAU Nathalie qui a remis un pouvoir à Mme HERMON Viviane
M. ROBIN Denis qui a remis un pouvoir à M. BLAISE Alain
Mme LEMAITRE Séverine qui a remis un pouvoir à M. TOUZEAU Nicolas
M. LANDREAU Guillaume qui a remis un pouvoir à M. BOUSSONNIERE Jean-Michel

Secrétaire : Mme Francine MOREAU

M. le Maire ouvre la séance et demande s'il y a des remarques sur la rédaction du compte rendu de la réunion du 10 juin 2021.

Considérant qu'il n'y a pas de remarque à ce titre et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

➤ **APPROUVE** la rédaction du compte rendu de la réunion du 10 juin 2021.

1 Modification au tableau des effectifs – Réorganisation du service Familles

M. TOUZEAU rappelle qu'une réorganisation du service est amorcée depuis le 1^{er} janvier. Dans ce cadre et après consultations des services et des agents une nouvelle organisation avec une adaptation des plannings est prévue pour le 1^{er} septembre.

Un nouveau tableau des effectifs est proposé permettant la régularisation de certaines heures considérées aujourd'hui comme pérenne et rémunérées en heures complémentaires à ce titre.

Cette réorganisation permet de rationaliser les horaires et les affectations des agents avec davantage de cohérence.

Il y a lieu par ailleurs d'approuver 2 avancements de grade (1 au choix et 1 par examen professionnel) et une promotion interne au titre de l'année 2021.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (22 votants) le Conseil Municipal :

➤ **APPROUVE** le tableau des effectifs suivant :

Filière	Grade	Echelle	nbre/grade et quotité horaire	Service	durée de service (en h)
Administrative	Attaché principal	A2	1	Administratif	35
Administrative	Rédacteur principal de 1ère classe	B3	1	Administratif	35
Administrative	Rédacteur	B1	1	Administratif	35
Administrative	Adjoint administratif principal 2ème classe	C2	1	Administratif	35
Administrative	Adjoint administratif territorial	C1	1	Administratif	8
Animation	Animateur principal de 1ère classe	B3	1	Animation	35
Animation	Attaché territorial	A1	1	Animation	35
Animation	Adjoint d'animation principal de 1ère classe	C3	1	Animation	35
Animation	Adjoint d'animation principal de 2ème classe	C2	1	Animation	35
Animation	Adjoint d'animation territorial	C1	1	Animation	32
Animation	Adjoint d'animation territorial	C1	1	Animation	22
Animation	Adjoint d'animation territorial	C1	3	Animation	32
Technique	Technicien territorial	B1	1	Technique	35
Technique	Adjoint technique principal de 1ère classe	C3	1	Technique	35
Technique	Adjoint technique principal de 2ème classe	C2	1	Technique	35
Technique	Adjoint technique territorial	C1	2	Technique	35
Technique	Adjoint technique principal de 1ère classe	C3	1	Scolaire	35
Technique	Adjoint technique territorial	C1	1	Scolaire	20
Technique	Adjoint technique territorial	C1	1	Scolaire	24
Technique	Adjoint technique territorial	C1	1	Scolaire	16
Technique	Adjoint technique territorial	C1	1	Scolaire	19
Technique	Adjoint technique principal de 2ème classe	C2	1	Scolaire	27
Technique	Adjoint technique principal de 2ème classe	C2	1	Scolaire	30
Technique	Adjoint technique territorial	C1	2	Scolaire	30
Technique	Adjoint technique territorial	C1	1	Scolaire	20,5
Sociale	ATSEM principal de 1ère classe	C3	1	Scolaire	29,7
Sociale	ATSEM principal de 2ème classe	C2	2	Scolaire	29,7
Patrimoine	Adjoint du patrimoine	C1	1	Bibliothèque	12
<i>Total</i>			33		

Animation	Contractuel		1	Animation	32
Animation	Contractuel / contrat PEC		1	Animation	32
Animation	Contractuel / contrat PEC		1	Animation	20
<i>Total</i>			3		

2 Aménagement de la route de Caffino - Approbation des marchés

M. le Maire rappelle que la commission d'appel d'offres réunie le 22 juin 2021 a choisi de retenir l'entreprise Baudry TP classée 1^{ère} dans le rapport d'analyse des offres du maître d'œuvre.

M. le Maire rappelle que le conseil, par délibération du 18 février, a approuvé le plan de financement du projet établi à 371 408€ HT.

Il est donc proposé à l'assemblée d'autoriser M. le Maire à signer le marché de travaux avec l'entreprise pour un montant de 319 948,10 € HT et la convention de participation avec le SYDELA pour un montant de 78 166, 26€.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (22 votants) le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** l'offre de l'entreprise Baudry TP (85 660 St-Philbert de Bouaine) : pour un montant de 319 948,10 € HT
- **AUTORISE** M. le Maire à signer le marché correspondant et à prendre toutes mesures nécessaires à la réalisation du projet.

- **APPROUVE** la convention avec le SYDELA pour les dossiers suivants:
037-20-004EF40 pour 22 164,06€ (réseau électrique basse tension)
037-20-004EP56 pour 29 253,06€ (éclairage public)
037-20-004RT65 pour 26 749,14€ (GC télécom)
- **AUTORISE** M. le Maire à signer la convention correspondante et à prendre toutes mesures utiles à la réalisation de cette opération.

3	Régularisation foncière - Vente de la parcelle E662 « les Montils »
----------	--

Vu la délibération du Conseil Municipal du 20 février 1976 ;
Vu l'estimation des Domaines n°2021-44037-49519 en date du 28 juin 2021 ;
Vu la demande du propriétaire riverain en date du 10 juin 2021,

M. le Maire rappelle que la demande fait suite à des échanges en 1976 et un accord du Conseil Municipal du 20 février 1976. Or il s'avère que la vente n'avait pas été menée à son terme par le notaire.

Il convient donc de régulariser la vente de cette parcelle de 713 m² qui est totalement inclus dans l'unité foncière du demandeur et entretenue par le propriétaire. L'estimation des domaines (juin 2021) est de 0,17€/m² mais la délibération du Conseil de 1976 fixait un prix de 6 Francs/m². Compte-tenu des circonstances, il est proposé un prix de vente à 1€ /m², sachant que les frais de notaires restent à la charge de l'acquéreur.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (22 votants) le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** la cession de la parcelle cadastrée E 662 pour un montant de 713€,
- **AUTORISE** M. le Maire à signer l'acte à intervenir et à prendre toutes mesures nécessaires à la régularisation de la vente.

4	Projet de terrain de football synthétique – Approbation de l'emplacement et maîtrise d'œuvre
----------	---

Vu le rapport établi par le bureau d'étude Athlético ingénierie,

Mme Lecornet fait part du rapport d'étude sur la programmation des équipements sportifs et des réunions du groupe de travail du 8 juin et du 21 juin 2021. Les 2 scénarios présentent différents avantages et inconvénients. Le scénario 2 (terrain sur les parcelles agricoles) est peut-être plus coûteux mais il laisse plus de possibilité d'aménagement pour l'avenir. Outre les besoins sportifs et de loisirs, une réserve foncière est intéressante pour des équipements d'intérêt général ou de l'habitat. Le scénario 1, plus compact voire étriqué, laisse peu de place au public et peu de marge de manœuvre pour les équipements futurs.

Mme Auger retient la souplesse de ce scénario et demande si l'implantation à la place du terrain en gazon a été envisagée. Mme Lecornet confirme que ce scénario a été étudié mais rapidement écarté car, outre la suppression d'une surface de jeu par rapport à aujourd'hui, il serait dommage de se passer d'un terrain en excellent état, qui de plus a fait l'objet de gros travaux de drainage l'année dernière.

Une rencontre avec le club de football a permis de valider ce choix. Ils sont très satisfaits de voir ce projet avancer et en particulier de pouvoir compter sur un terrain de niveau 5 susceptible d'être utilisé par tous les niveaux et surtout toute l'année. La traversée de la route ne leur pose pas de problème.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (22 votants) le Conseil Municipal :

➤ **DECIDE** d'utiliser les parcelles n° AM 41, AM 46, AM 48, AM 47, AM 65, AM 49 et AM 54, situées rue de la Haie pour la réalisation du terrain de football synthétique.

5 Versement des subventions d'équipement inscrite au compte 204

Monsieur le Maire expose que les travaux réalisés et imputés aux comptes 204 correspondent à des subventions d'équipement. La commune prend en charge sur ces comptes les participations à des travaux d'équipements transférés. Il s'agit principalement de travaux d'extension, de rénovation, d'effacement des réseaux réalisés par le SYDELA.

En matière de réglementation budgétaire, lorsque le budget primitif prévoit des dépenses au chapitre 204, il doit prendre une délibération pour définir les organismes auxquels il verse ces subventions d'équipement ainsi que le montant maximal de la dépense envisagée et le compte y afférent. Le compte administratif reprendra en détail dans ses annexes, les subventions d'équipement versées au cours de l'exercice écoulé.

Cette année, le budget primitif prévoit au chapitre 204, la reprise des restes à réaliser de l'exercice écoulé à hauteur de 43 284.99 € ainsi qu'une nouvelle inscription budgétaire de 91 000.00 €, soit 134 284.99 € pour des réalisations de travaux sur les réseaux d'électricité et d'éclairage publics sous la maîtrise d'ouvrage du SYDELA. Il est rappelé que chaque programme fait l'objet d'une convention de partenariat entre la commune et le SYDELA. Il est demandé au Conseil Municipal de définir par délibération, le(s) bénéficiaire(s) de l'attribution d'une subvention d'équipement ainsi que le montant et le compte du règlement de l'opération.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (22 votants) le Conseil Municipal :

➤ **APPROUVE** l'attribution de subventions d'équipement au compte 204182 pour les programmes d'aménagement des réseaux électriques au bénéfice du SYDELA dans la limite de 134 284.99 € pour les réalisations suivantes :

- solde de l'opération d'aménagement des Aubettes
- solde de l'opération d'aménagement du Belvédère
- opération d'aménagement de la rue du Pot Gris
- opération d'aménagement de la route de Caffino
- Mise en conformité de l'éclairage public par la mise en place de LED

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

➤ **Restauration scolaire :**

M. Touzeau indique qu'une prolongation du contrat d'un an du prestataire est conclu avec une prise en compte dès la rentrée de la loi Egalim.

➤ **Mme Lecornet :**

Vie associative : la rencontre avec les associations a permis de dégager un besoin de communication. Pas de souci financier mais plutôt la crainte de ne pas retrouver leurs adhérents. Dans ce contexte la municipalité a prévu de renforcer la communication avant le forum du 4 septembre prochain.

Action séniors : élaboration d'un programme d'animation complet à partir de la rentrée (au moins une action par mois comme des sorties musées ou autres)

➤ **Agenda :**

16 juillet : EXUVIE : ciné-spectacle sur la Sèvre Nantaise à Caffino - Gratuit en collaboration avec l'intercommunalité et Maisdon-sur-Sèvre.

18 septembre : « Castel en fête » : le programme d'animation est en cours de finalisation

6 novembre : repas des aînés

➤ **Communication**

Revue municipale Mme Hermon informe que la commission a travaillé sur un nouvel appel d'offres pour 2022. Un nouveau prestataire a été retenu pour un coût équivalent.

➤ **Bâtiments :**

M. Mathé est satisfait de voir les travaux de l'Espace Bois Joli achevés (restera la reprise du parquet) Concernant le Bois de la Haie la toiture sera reprise à la Toussaint.

Comme tous les étés quelques travaux sont programmés à l'école (plafond, acoustique, éclairage,...)

Concernant le projet de rénovation de la mairie, la consultation pour recourir à une équipe d'architecte sera lancée en septembre.

➤ **Voirie**

M. Gouraud rappelle que les travaux du Grand Bar Sauvage étant sur route départementale relève d'une initiative du Département. La commune s'y est associée pour la partie relative au réseau des eaux pluviales.

➤ **Bilan 1 an**

M. le Maire est satisfait de voir tous les projets réalisés et engagés par la commune en particulier ceux prévus dans le programme électoral, malgré le contexte.

Entre autres : pour les séniors, le développement durable (mairie), la voirie (Pot Gris, rte de Caffino, la Haie), le complexe sportif, la journée de fête, la participation active à l'action intercommunale, la politique enfance-jeunesse, le soutien aux écoles (participation à l'Ogec, le label Ecole numérique), la sécurité (vidéoprotection bientôt en service) et encore beaucoup d'autres.

Il remercie les élus pour leur investissements et les services municipaux pour leur travail.

Il souhaite aussi avoir un temps d'échange avec les nouveaux élus afin d'avoir leur ressenti sur cette première année de mandat.

Fin de séance : 21h52

SIGNATURES

	NOM ET PRÉNOM	Signatures		NOM ET PRÉNOM	Signatures
M.	BLAISE ALAIN		M.	ROBIN DENIS	
M.	BOUSSONNIERE JEAN MICHEL		Mme	ELINEAU NATHALIE	
Mme	LECORNET VALERIE		Mme	DEGOSSE LYSIANE	
M.	TOUZEAU NICOLAS		Mme	DELPORTE KARINE	
Mme.	HERMON VIVIANE		Mme	AUGER EDWIGE	
M.	COCHIN THIERRY		Mme	LEMAITRE SEVERINE	
Mme.	BRILLOUET CORINNE		Mme	MAISON SOPHIE	
M.	GOURAUD PATRICK		M.	DROUARD PASCAL	
M.	PRUDHOMME CHRISTOPHE		Mme	MOREAU FRANCINE	
Mme	LEHUCHER LAURENCE		M.	MORISSEAU THOMAS	
M.	MATHE CHRISTOPHE		M.	LANDREAU GUILLAUME	